



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY  
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-39

**OBJET : Commune – Mise à disposition gracieuse à l'Association Amicale Laïque d'une salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage et un local de stockage au 2<sup>ème</sup> étage de l'école élémentaire Jean Rostand de Gourin**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de mettre à disposition gracieusement une salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage et un local de stockage au 2<sup>ème</sup> étage de l'école élémentaire Jean Rostand de Gourin sise 13 rue Brizeux 56110 Gourin, à l'Association Amicale Laïque, représentée par Madame Léocadie DESPLANQUES, présidente de l'association, et ce pour une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025.

**Article 2 :** Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 4 juin 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 10/06/2025

Certifié exécutoire

10/06/2025

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H



Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 056-215600669-20250604-DEC\_CNE2025\_39-AR